

TESTAMENT
ET
DERNIERES VOLONTÉS

Du Sr. ANDRÉ, Député à l'Assemblée Nationale, mort d'amour pour Madame LIEUTAUD, Femme de l'ex-Général de la Garde Marseillaise. L'an second de la Liberté.

PArdevant Maître Massel, Jérôme d'Esprémesnil, J. F. Maury & Pierre Cazalès, Conseillers d'amour en tous ses Conseils & Notaires, garde-notes, au Siège-Royal de la galanterie ; fut présent en sa personne à tête de dogue, l'hypocrite, l'imposteur discret & amoureux homme André, ci-devant Conseiller au ci-devant Parlement d'Aix, suprimé, malgré la grimace de la ci-devant Chambre des Vacations ; esclave de Cithère, de la suite de haute & puissante Dame Vénus, la bonne amie du Comte d'Artois, Reine d'Amathonte, de Cithère & autres lieux de plaisirs, protectrice des Noirs, femme séparée de corps & de bien, de Messire Vulcain, ci-devant grand-Maître des forges & foudres de Jupiter, Doyen des boiteux d'esprit & cocus, Seigneur en partie de la rue Quinquempoix, une campagne atte-

nante de celle de ſon amante, ou de ſa fille ou ſa filleule, ou de tous ces titres enſemble, & autres lieux; lequel, âgé de vingt-cinq à cinquante-cinq ans, d'une figure à faire peur, étant au lit d'amour, malade d'eſprit, mais ſain de corps, après avoir recommandé ſon ame à Pluton & lu les litanies de l'abbé Maury deux fois, a déclaré ce qui ſuit: Premièrement, je ſouhaite que ſitôt que l'amour ou autres auront diſpoſé de moi, l'on ouvre mon corps, & qu'on en tire le cœur pour le donner à ma chère Louiſe, objet de mon amour. *Item*, que ſuivant l'ancienne coutume des Romains, l'on brûle mon corps pour le réduire en cendres, afin que ce corps, qui a tant brûlé pendant ſa vie, d'amour & de vengeance contre Marſeille, brûle encore après ſa mort; mais au lieu de réſerver les cendres dans une urne, comme on faiſait autrefois, je veux & ordonne qu'on les renferme dans un horloge de ſable, avec ces vers:

Épitaphe du Tartuphe André.

C'y gît, mais jamais ne repoſe
Le plus fidèle des amans,
En cendre il eſt changé; cette métamorphoſe
N'exprime que trop ſes tourmens.

Cette cendre qu'on tourne & retourne ſans-ceſſe,
D'un amant mort fait un témoin vivant,
Du peu de repos qu'amour laiſſe,
A qui veut vivre en le ſuivant.

Je prie la charmante ex-Générale ma maîtreſſe, de vouloir bien être l'exécutrice de mon teſtament, & d'accepter, pour gage de ma tendreſſe & de ma foi, cet horloge de mes cendres, afin que je puiſſe lui être utile après ma mort, & que cette horloge puiſſe lui

régler les heures qu'elle emploie si bien ; elle & son cher époux ; & qu'elle ait même toujours devant les yeux celui qui partagea sa vie entre l'amour & la vengeance. *Item*, je veux que vous gardiez ma mignone précieusement, toutes mes cendres sans en donner à personne, parce que je n'ai trouvé que vous digne d'un amant aussi constant. *Item*, je souhaite que ma pompe funèbre soit simple & sans appareil. Comme un homme mort à l'hôpital d'amour, vous choisirez, ma souveraine, douze amans malheureux entre le grand nombre qu'il y en a, tels que votre époux, l'état-major supprimé, les ci-devant Aides-de-Camps, les Blanchards, les Latour, Sarrasin, Devisse, Jogand, Lambarine & notre féal ami Julien-Bremond, & tous ceux qui ont signé l'Adresse chez Arquier & aux Carmes ; & tous ces ennemis du repos, qui accompagneront mon corps, tous vêtus de noir, & qui soient bien faits & de belle taille, ni bêtes, ni galeux, ni bossus, ni boîteux, ni borgnes, ni parleurs du nez, l'empire amoureux ne souffrant point de sujets maltraités de la nature ; par ce moyen l'on verra du moins quelqu'un de triste à mon enterrement, puisqu'ils auront à craindre un même sort que le mien. Ils auront chacun une torche à la main, de cire jaune, & l'on chantera les litanies du ci-devant abbé Maury, le reste à la volonté de l'exécutrice. *Item*. Je laisse mon portrait à la Maison Commune de Marseille, pour faire pendant de celui de mon cher ami Caraman ; je recommande aux Belles qui m'ont connu, de vouloir bien faire l'aumône pour moi aux pauvres honteux de la galanterie, &

leur accorder gratuitement quelques légères faveurs qu'elles m'ont toujours refusées pendant ma vie, à cause de ma grande laideur. *Item.* Je ne veux pour toute oraison funèbre, qu'un seul soupir de l'honnête Blanc-Gilly, que je me connais coupable envers lui. Ce soupir me tiendra lieu de tout ; à l'égard de tous mes biens, tant meubles qu'immeubles, je prétends que l'exécutrice s'en mette en possession dès le jour de ma mort, pour en délivrer les legs suivans, sans aucun frais ni retard ; je la prie très-humblement d'accepter, pour la peine que je lui donne, mes ouvrages, quoiqu'ils soient en petite quantité & fort mauvais : cependant je ne veux pas les laisser perdre, parce que je vous les ai dédiés & la correspondance secrète de votre époux ; à l'égard de mes ouvrages, c'est tout ce que j'ai de plus cher, outre que je les regarde comme mes enfans : c'est pourquoi je vous prie d'en avoir soin. Ils sont en bonne main ; vous les mettrez au grand jour, quand mon cher Lieutaud sera Dictateur de Marseille. Comme ils ne se peuvent soutenir d'eux-mêmes, ils ont besoin d'une mère & d'une protectrice telle que vous ; ils sont fades & languissans ; ils n'ont point de délicatesse, vu les reproches qu'on m'a fait de deux lettres que j'ai écrites à M. le Maire & à M. Mourraille ; en parlant de M. Mourraille, Officier Municipal, je ne puis faire autre chose pour son service, que de réprimer en moi le naturel que j'avais de railler en Rodomont, & je lui promets de ne railler jamais de mes jours ; je quitte le défaut dont je suis criminel. Ce que j'ai de plus cher après mes ouvrages, c'est mon cœur, & je ne

dois qu'à sa tendresse tout ce que j'ai fait, car je ne suis bon ou mauvais, suivant l'objet dont je suis amoureux ; j'étais amoureux des honneurs, des titres, des charges, des parlemens, & de vous, ma petite reine ; il fallait bien, suivant l'occasion, prendre l'intérêt des objets de mon amour. Il fallait bien dans le tems, venger mon cher ami Latour, dit *le Chat*, comme je suis à défendre à présent mon cher fils Lieutaud ; mais le sort jaloux de son bonheur, a porté la mort dans son affaire & à son avocat ; il faut que cette Marseille soit protégée par quelque divinité, car malgré les Caraman, Maury, Bournissac & moi, les anciennes broderies, les anciens Echevins, les égoïstes, les assemblées d'Arquier & des Carmes, elle est toujours victorieuse ; laissons-là Marseille, & revenons à mon cœur : c'est un immeuble fort embarrassant, & comme on ne le peut partager, l'exécutrice le donnera à celle des personnes que j'ai nommées ci-dessus, qui en paraîtra avoir le plus d'envie ; je n'oserais le donner à la personne que j'ai le plus aimé ; car j'en ferais peut-être une ingrate ; & ne voulant point être refusé, celle qui m'a le plus estimé le prendra, si bon lui semble ; car souvent, l'on aime qui ne vous aime pas, & l'on n'aime pas celle qui veut nous aimer. L'exécutrice verra l'empressement des personnes, pour délivrer un legs de cette importance, entre le spirituel Président des Carmes, Latour *dit le Chat*, l'enjoué Jullien-Bremond & le beau Maury. Comme ce legs ne regarde qu'un d'entr'eux, je leur laisserai à chacun quelque chose en particulier; je voudrais bien faire un présent à mon ami Bournis-

ſac, quoique mes ſouhaits fuſſent qu'il eût mon cœur ſans partage, il eſt digne de toute ma libéralité. Je lui légue toutes les cordes & poulies & mon tombe-rau que j'ai dans mes terres pour luî ſervir pour ces funérailles; je légue au ſuperbe Maury mes robes, bonnet-carré de judicature, mes rabats, mes titres & ma charge de Conſeiller au ci-devant Parlement d'Aix pour lui tenir lieu de ces huit cents fermes qu'on lui enlève, car je ne ſai rien qui ſoit digne de ſes vertus, car il a une juſteſſe d'eſprit extraordinaire, un peu faux, toujours à côté des bons principes ennemis de la Conſtitution, toujours contraire au bien public; mais n'importe, il a du talent, il prit la cauſe de Bourniſſac. Je laiſſe à M. J. F. Lieutaud un cheval blanc & tout ſon harnais, & une âneſſe griſe à Gi-raud, ſon ci-devant Aide-de-camp, ce fameux Ro-domont, qu'on prendrait pour Sancho-panſa; on dit qu'il menace de tuer tous les membres de l'Aſſem-blée Patriotique, les vrais amis de la Conſtitution. Je lègue à cette Société mon repentir & une liſte des noms de ces ennemis, qu'on trouvera dans le ſecond tiroir de mon boudoir. Je lègue à Madame Merle une ducheſſe toute neuve en velours noir, pour repoſer ſa douceur qui enchante, ſa beauté qui enlève tous les cœurs, ſa modeſtie donne du reſpect, & ſon viſage de l'amour. Je lègue à Julien-Bremond un petit Jo-quet, âgé de ſeize ans, pour lui ſervir de Secrétaire, & mon amitié, cet véritable amour, un préſent du ciel, & pour tout dire, un ſincère ami & un autre ſoi-même. Je lègue à M. Durand, ex-Echevin toutes mes vieilles perruques & mes ſavonnettes, pour ſe

décraſſer. *Item*, Je légue à M. Verdilhon mon prie-dieu & les chapelets de ma grand-mère. Je lègue à M. la Flèche mon maſque, il fera beaucoup de proſélites, pourvu qu'il n'oublie pas de ſe maſquer. *Item*, à M. Thulis je lui laiſſe mon grand ſuiſſe, pour lui ſervir d'eſcorte, en place des Dragons qu'il n'a plus. Je lègue à l'Archevêque d'Aix mon miroir ; il ne lui ſera pas inutile, ce meuble ſert beaucoup à un beau calotin comme lui. Sa belle tournure le rend idolarre de lui-même, comme Narciſſe, & quand il veut faire une motion & ſe radoucir, il apprendra à compoſer ſon air & ſes geſtes comme il voudra ; à cela près, il a toutes les bonnes qualités ; ſes motions m'ont ſouvent fait plaiſir ; mais il a fait la grimace à l'adreſſe du Département des Bouches du Rhône. Je lègue à la giganteſque Dlle. Félix, qui nous a ſi bien ſervi contre le Sr. Chompré, dans l'affaire de Bourniſſac, un mulet pour lui ſervir de monture, comme l'âne de Jeanne d'Arc dans ces viſites nocturnes, pour l'enjoué Mirabeau mon Collègue ; il ſe rit de tout ce que font les Noirs ; je ne ſais ſi je dois lui laiſſer quelque choſe ; car de l'humeur dont je le connais, il ſe moquera de mon legs & de moi; mais pour l'attraper du bien qu'il fait à la Nation, & puiſqu'il ſe vante de ne pas connaître la vengeance ſeulement de vue, je lui laiſſe le ſoin de faire mon oraiſon funèbre. Je lègue mon chien à M. Lacroix de Caſtries, pour garder ſon Hôtel. Je laiſſe à M. Blanchard, Peintre, un aſſignat de 300 liv., pour payer ſa dette à l'Aſſemblée Patriotique, vrais amis de la Conſtitution, qu'elle a délibéré de lui faire payer. Je lègue à M. Virieu mon

jeu d'échecs avec le peu que j'en sais jouer; cela lui sera nécessaire quand on le nommera Président. Je lègue ma cave à M. Riquetty-tonneau ; mes pagodes à M. Cazalè ; il passera son tems avec ses bijoux ; par cet amusement il ne songera pas à se faire casser la tête. Je lègue ma lorgnette d'approche à Foucault, pour faire appercevoir en lui des qualités qui sont nuisibles au bien public. Je lègue à Sarrazin ma lanterne pour s'éclairèr sur ses écrits. Je lègue à Riquet, ci-devant Caraman un exemplaire du droit de l'homme & sa généalogie.

Comme ces aimables légataires seront peut-être long-tems à se déclarer sur le choix de mon cœur, j'en laisse l'usufruit à la charmante Susette, l'ancienne maîtresse de J. F. Lieutaud. Je n'ai point vu de coquette plus aimable qu'elle, & chez elle l'on sert par quartier, comme dans les grades de la Garde Nationale de Marseille. Je ne puis être en des meilleures mains, puisque j'attends un établissement plus stable.

Le cœur d'une Coquette est toujours commode,
Tant tenu, tant payé, chacun fait à sa mode ;
Le fat, l'honnête homme & le sot,
Chacun y paye son éco.

Telles sont mes dernières volontés dictées. Fait dans notre Etude entre les bras de la mort, le 30 Novembre 1790, l'an second de la Liberté Française en présence de 8 témoins, Malet dupan, Pelletier, du Rosoi, les auteurs des Apôtres, Laget.

A PARIS,
Chez Jean-François Dupont, Imprimeur-Libraire au Palais-Royal. 1790.